

Conseil d'Administration LIFB – Procès-verbal Réunion du 2 Octobre 2023 en visioconférence Adopté à l'unanimité le 15/11/2023

Présents : Hugo ANEST, Valérie CONTOZ, Paul ADAM, Didier JACQUEMIN, Marie-Jeanne BOULANGER, Arnold AKPLOGAN, Adèle RABY (de 21h00 à 22h50), Jonathan CASSIER, Brigitte VINCENT, Corentin XOUAL, Olga PETROVA, Matthieu RIOLLIER, Matthieu SOUCHOIS (départ à 22h20).

Excusés : Mathieu THOMAS, Sonia KACED **Invité** : Guillaume LE PENNEC (responsable CLOT)

Assiste : Olivier DAUBE (Directeur LIFB)

Rappel de l'ordre du jour :

- PV du CA du 21-06-2023 (**vote n°1**)
- Vie statutaire
 - o Validation de l'ordre du jour et de la date de l'AG budgétaire (**vote n°2**)
 - o Point sur la situation fédérale après l'AG du 14/09/2023
 - o Validation des affiliations 2023-2024 (**vote n°3**) et demande d'affiliation de l'association BadaMontmartre (**vote n°4**)
- Point financier :
 - o Situation au 31-07 et atterrissage au 31-12-2023
 - o Construction des budgets 2024 et 2025
- Administratif :
 - o Siège de la LIFB : proposition de mandat au Président pour le local sis rue de Tocqueville (**vote n°5**)
 - o Formation : validation des nouvelles dispositions des formations de bénévoles (process / tarifs) (**vote n°6**)
 - o Opérations sportives : validation de l'annexe 6 du règlement des ICR Vétérans (**vote n°7**)
- Questions diverses et d'actualité :
 - o Point sur les licences
 - o Billets JOP2024
 - o Note sur les indemnités kilométriques

1. PV de réunion du CA du 21-06-2023

Vote n°1 : proposition de validation du PV de CA du 21 juin 2023

- POUR : 11/ CONTRE : 0/ Abstention : 0
- Décision : Adoptée à l'unanimité

2. Vie statutaire

a- AG Budgétaire (décembre 2023)

Cette Assemblée Générale a traditionnellement pour objectif d'entériner le budget de l'année n+1. **Hugo ANEST** propose l'ordre du suivant :

- Modifications statutaires (uniquement la partie relative aux AG à distance dans l'attente des modifications statutaires fédérales qui nous impacteront)
- Budgets 2024 et 2025

Concernant la date, cette AG était initialement prévue le 18-12-2023. Compte tenu de l'indisponibilité du lieu envisagé (Novotel Porte d'Orléans), **Hugo ANEST** propose de la décaler au lundi 11/12/2023.

Vote n°2 : propositions de date et ordre du jour de l'AG budgétaire de décembre 2023

- POUR : 12/ CONTRE : 0/ Abstention : 0
- Décision : Adoptées à l'unanimité

b- Point sur la situation fédérale

L'AG Extraordinaire de révocation du COMEX s'est déroulée le 14-09-2023 ; à 9 voix près, la révocation a été rejetée. Néanmoins, une profonde fracture subsiste entre les territoires et la FFBaD et au sein même des Ligues.

Comme il s'y était engagé, le COMEX va procéder à une élection complémentaire puisque 6 membres ont démissionné de leurs fonctions. Cette élection aura lieu en marge de l'AG fédérale du 18-11-2023 (modifications statutaires).

c- Affiliations 2023-2024

La note transmise reprend la liste à date des associations ayant sollicité leur affiliation (dont 5 nouvelles) ; à noter que depuis la transmission de la liste, l'Amicale Manin Paris-Est (75) a validé sa demande d'affiliation. Après échanges avec le CA, le vote se déroulera en 3 temps : la liste complète moins les associations *Badminton du Pays de Fontainebleau* et *Bad Players de Vauréal* dont l'affiliation fait l'objet de commentaires des administrateurs. **Hugo ANEST** rappelle également que ces associations (249) sont techniquement déjà affiliées (délai entre l'ouverture de la saison et la date du CA)

Hugo ANEST propose au CA de valider la liste principale des associations :

Vote n°3 : POUR : 13/ CONTRE : 0/ Abstentions : 0

- Décision : Adoptée à l'unanimité

Vote n°3bis : affiliation des Bad Players de Vauréal. Les échanges sont relatifs à la demande du club de se mettre en conformité avec les statuts et règlements de la FFBaD (*prise de licence de l'ensemble des adhérents*) en 2 saisons. Les services de la Ligue avaient donné une suite favorable à cette demande.

POUR : 6/ CONTRE : 1/ Abstentions : 5

- Décision : Affiliation adoptée à la majorité

Vote n°3ter : affiliation du Badminton Pays de Fontainebleau. Les échanges sont relatifs à la présence dans le club de dirigeants ayant eu par le passé des différends avec la Ligue (sans procédure disciplinaire qui justifierait éventuellement un refus d'affiliation).

POUR : 5/ CONTRE : 6/ Abstentions : 2

- Décision : Affiliation refusée

Comme l'affiliation a déjà été actée dans Poona, il est convenu de ne pas revenir sur cette affiliation mais d'observer tout particulièrement le respect des statuts et règlements fédéraux.

Vote n°4 : demande d'affiliation de l'association BadaMontmartre. Cette association est fondée par d'anciens membres de Championnet Sports et utilise le gymnase, propriété de Championnet Sports, sur des créneaux horaires identiques. Après échanges avec le comité départemental 75, le Bureau LIFB du 18-09 avait déjà émis un avis défavorable sur cette demande estimant qu'il s'agissait d'une stratégie de contournement de l'obligation faite à Championnet Sports d'affilier la totalité des adhérents de sa section badminton.

POUR le refus d'affiliation : 11/ CONTRE : 0/ Abstention : 1

- Décision : Affiliation refusée à l'unanimité

3. Point financier

a- Situation financière au 31-07 et atterrissage au 31-12

Conformément à l'engagement que nous avons pris en fin d'exercice précédent, **Matthieu RIOLLIER** fait le point sur les échanges avec notre cabinet comptable Exponens qui a réalisé une situation au 31-07-2023. Cette situation nous permet de projeter un atterrissage financier au 31-12-2023 compris entre -10 et -15K€.

Plusieurs faits viennent éclairer ce résultat prévisionnel (en positif ou en négatif) :

- Erreur dans la feuille de calcul des salaires 2023 (sous-estimés dans le budget 2023), l'absence de Catherine depuis fin février 2023
- La hausse du nombre de licenciés
- La hausse générale des coûts (ressenti notamment sur le secteur haut-niveau - déplacements, hébergements, volants-)
- Hausse de subventions (suivi RH parabadminton) et réaffectation d'une partie des charges salariales du pôle espoir sur ce secteur

b- Préparation des budgets 2024 et 2025

Mathieu RIOLLIER expose l'échéancier de construction de ces budgets :

Échéance	Tâche	Rôle
02/10/2023	Envoi des documents de suivi budgétaire à chaque secteur	M. RIOLLIER
A partir du 09/10/2023	Envoi des estimations de salaire / subventions et enveloppes budgétaires pour 2024 et 2025	M. RIOLLIER / O. DAUBE
Pour le 23/10/2023	Réception des prévisions budgétaires pour chaque secteur	Interne secteur
Du 24/10 au 08/11/2023	Echanges avec les secteurs et consolidation	VP et Resp. secteur / M. RIOLLIER + O. DAUBE
09/11/2023	Envoi des documents aux administrateurs	B. VINCENT / O. DAUBE
15/11/2023	Présentation et vote des budgets 2024 et 2025 en CA	M. RIOLLIER
11/12/2023	Présentation et vote des budgets 2024 et 2025 en AG	M. RIOLLIER

4. Point administratif

a- Siège de la Ligue

Conformément à la note qui a été transmise en amont de la réunion, la LIFB a candidaté pour un local appartenant à un bailleur social parisien (dans le 17^{ème} arrondissement).

Ce local de 100m² entièrement rénové comprend 2 grandes pièces (dont une de 60m²), une réserve et des toilettes PMR. Il possède des baies vitrées sur toute sa longueur et nécessitera quelques rapides travaux d'emménagement (plan de travail / évier pour le coin cuisine notamment). Le loyer, très abordable (27.500€ TTC), est quasi équivalent à notre loyer actuel.

Une commission d'attribution se réunit tous les mardis (notre dossier devrait y être présenté le mardi 10/10).

Vote n°5 : proposition au CA de donner mandat au Président de la Ligue pour signer tous les documents / entamer les démarches nécessaires en cas d'avis favorable de la commission d'attribution pour ce local du 123, Rue de Tocqueville – 75 017 PARIS

POUR : 13/ CONTRE : 0/ Abstention : 0

- Décision : proposition adoptée à l'unanimité

b- Secteur formation

Un CPC, réuni en 2022, s'était déjà emparé de la réflexion d'une action coordonnée Ligue / Comités Départementaux autour de la formation des bénévoles.

La réforme de la formation intervenue cet été a nécessité de nouveaux ajustements (sur les tarifs des formations en particulier). Tous les éléments sont présentés dans la note transmise en amont de la réunion.

L'objectif est bien de faciliter la vie du licencié en lui donnant accès à toutes les formations du territoire (via le site internet de la Ligue) et d'harmoniser les tarifs.

Vote n°6 : proposition de process commun de promotion / d'inscription aux formations de bénévoles.

POUR : 10/ CONTRE : 1/ Abstention : 1

- Décision : proposition adoptée à la majorité

FORMATIONS	Durée	Tarif	PRIX HORAIRE
MODEF	15 heures	150€	10€
Entraîneur Bénévole 1 (EB1)	45 heures	375€	8.33€
Entraîneur Bénévole 2 (EB2)	45 heures	375€	8.33€
Animateur Club (ACL)	45 heures	375€	8.33€
Animateur Créneau (ACR)	45 heures	375€	8.33€
Pack MODEF + EB1 ou ACL ou ACR	45h+15h = 60 heures	450€	7.50€
Moyenne du prix horaire			8.47€

ARBITRE	ALA Arbitre de ligue accrédité	FORMATION ALA	100 €
		EXAMEN ALA	100 €
		FORMATION ALA + EXAMEN	150 €
	ALC Arbitre de ligue certifié	EXAMEN ALC	100 €
		EXAMEN ALC (2ème passage)	50 €
		FORMATION ALC + EXAMEN	150 €
	AFA/AFC Arbitre fédéral accrédité Arbitre fédéral certifié	EXAMEN AFA	250 €
		EXAMEN AFC	250 €
		EXAMEN ARBITRE INTERNATIONAL	250 €
JUGE ARBITRE	JALA Juge Arbitre de ligue accrédité	FORMATION JALA	50 €
		EXAMEN JALA	100 €
	JALC Juge Arbitre de ligue certifié	FORMATION JALC + EXAMEN	150 €
		EXAMEN JALC	100 €
		EXAMEN JALC (2ème passage)	50 €
	JAJA/JAFC Juge Arbitre fédéral accrédité Juge Arbitre fédéral certifié	FORMATION JAJA	250 €
FORMATION JAFC		250 €	
JUGE DE LIGNE	JDLA Juge de ligne accrédité	FORMATION JDLA	30 €
	JDLC Juge de ligne certifié	FORMATION JDLC	100 €
	JDL INTERNATIONAL Juge de ligne international	FORMATION JDL INTERNATIONAL	250 €
GEO	GEO1 Gestionnaire et organisation de compétitions	FORMATION GEO1	80 €
	GEO2 Gestionnaire et organisation de compétitions	FORMATION GEO2	50 €

Vote n°6bis : proposition de tarifs pour ces formations de bénévoles (encadrants / officiels techniques)

POUR : 12/ CONTRE : 0/ Abstention : 0

- Décision : proposition adoptée à l'unanimité

c- Opérations sportives

Dans le cadre des ICR Vétérans (nouvelle compétition qui comprendra 17 équipes réparties en 1 poule de R1 et 2 poules de R2), la CSR propose le vote de l'annexe 6 (organisation des phases finales pour lesquelles il fallait attendre le nombre définitif d'inscrits) :

- Titre de Champion Régional Interclubs Vétérans IDF : 1^{er} et 2nd de R1
- Brassage complet (pour la 1^{ère} année il était nécessaire de brasser le plus largement possible pour bien établir la hiérarchie) entre les places 3 à 6 de R1 et 1 à 4 de R2. Les 4ers se maintiennent ou accèdent à la R1.
- Matches de classement entre les places 5 et 6 de R2.

Vote n°7 : proposition d'annexe 6 au règlement des ICR Vétérans

POUR : 12/ CONTRE : 0/ Abstention : 0

- Décision : proposition adoptée à l'unanimité

5. Questions diverses et d'actualité

a- Billets pour les JOP2024

Comme convenu en fin d'année 2022, nous avons fait remonter à la FFBaD notre souhait d'acheter 28 places (3.920€) pour la 2^{ème} session du 02-08-2024 (1/4 de finales SH, finales DX). Cette commande, déduite de notre Dialogue de Gestion 2024, nous a été confirmée.

Nous avons toujours la problématique des places pour les sessions paralympiques qui rentrent finalement (information donnée a posteriori) dans la même dotation de 4.000€ (et pour laquelle nous n'avons plus que 80€). **Hugo ANEST** a interpellé la FFBaD à ce sujet mais sans retour favorable à date.

b- Point sur les licences à date

La saison a très bien démarré (encore mieux que la saison passée) avec une hausse, à date, de 3.000 licences qui s'explique en partie par la digitalisation de la prise de licences.

Comités	Licences au 02-10-2023	Licences au 02-10-2018	Licences au 02-10-2022	Variation (par rapport à la saison 2022-2023)	RAPPEL : licences fin de saison 2022-2023
75	3.207	2.820	2.849	+12.6%	4.653
77	3.112	2.509	2.837	+9.7%	5.552
78	3.832	3.498	3.437	+11.5%	5.996
91	3.150	2.773	2.602	+21.1%	5.269
92	4.242	3.118	3.621	+17.1%	5.988
93	1.699	1.244	1.298	+30.9%	2.579
94	2.790	2.419	2.475	+12.7%	4.190
95	2.077	1.635	1.996	+4%	3.499
TOTAL	24.110	20.021	21.115	+14.2%	37.730

c- Information sur les indemnités kilométriques des bénévoles

Le barème actuel de remboursement LIFB est fixé à 0,306€/km, quelle que soit la cylindrée du véhicule à moteur.

L'administration fiscale a rehaussé début 2023 (0,636€/km pour un véhicule 5CV) le barème des indemnités kilométriques pour les bénévoles en l'alignant sur celui des frais réels des salariés ; cette modification offre des perspectives aux bénévoles / OT qui paient des impôts et qui souhaiteraient renoncer au remboursement de leurs frais kilométriques. La note qui sera diffusée à tous les OT en particulier (ainsi qu'aux membres du CA / Bureau LIFB) permettra de se rendre compte de l'intérêt (pour les bénévoles imposés) de cette procédure. Toutefois, il est à noter que :

- La ligue doit obtenir un rescrit fiscal (l'autorisation par les services de l'Etat de délivrer des reçus fiscaux)
- Chaque bénévole a toujours le choix de la méthodologie (remboursement au réel ou valorisation dans la déclaration annuelle d'impôts sur le revenu)
- Chaque bénévole qui opte pour le renoncement au remboursement doit archiver les justificatifs et reçus fiscaux.

Fin de la réunion : 23h10

Le Président de la LIFB
Hugo ANEST

La Secrétaire Générale
Brigitte VINCENT


